

Ecole Nationale de la Magistrature

ATTESTATION DE FORMATION

L'Ecole nationale de la magistrature atteste que :

Madame EVELYNE TAULEIGNE, a participé à l'action de formation : L'audience de règlement amiable: présider, assister , mise en situation qui s'est déroulée à Espace vocation Paris - 92, rue Saint-Lazare - 75009 Paris -

Du 05/02/2024 au 08/02/2024

soit 40 heures

Contexte : Introduite dans le code de procédure civile par le décret n° 2023-686 du 29 juillet 2023, l'audience de règlement amiable offre un nouvel outil pour accompagner les parties vers une résolution amiable de leur litige.

Son originalité tient à qu'il n'est pas fait recours à un tiers médiateur ou conciliateur. C'est au magistrat qu'est confié le rôle inédit d'orchestrer cette audience dans l'objectif unique d'amener les parties à rétablir un dialogue, et à discuter ensemble d'une issue du procès négociée et satisfaisante pour chacune d'elles.

Cette audience inédite interroge sur des aspects procéduraux essentiels, mais également sur les postures qui devront être adoptées par l'ensemble des acteurs du procès civil, pour aboutir à une résolution amiable du litige.

Quelle peut-être la façon de préparer cette audience ? Comment amener les parties à faire état de "leurs points de vue", "de leurs besoins", de "leurs intérêts respectifs"? Comment accompagner les parties vers ce dialogue, en s'assurant que "cette confrontation" demeure équilibrée ? Comment le président peut-il accorder un entretien en aparté avec une partie, malgré les principes d'impartialité et de respect de la contradiction qui s'imposent à lui ? De quelle façon de telles apartés peuvent-elles être mises à profit par les parties ?

Autant de questions se poseront dans l'attente que des pratiques naissent, se confrontent et fassent émerger un véritable savoir faire des acteurs du procès civil donnant à ce lieu de procédure une réelle efficacité.

Pédagogie : Cette formation proposera aux acteurs essentiels du procès civil, magistrats et avocats, d'appréhender ensemble les contours de cette audience en :

- les accompagnant dans une réflexion sur le cadre procédural à l'aune d'interventions de professeurs de droit et de praticiens habitués au fonctionnement des chambres de règlements amiables,
- en leur proposant une méthode de préparation et de déroulement de l'audience,
- En les familiarisant aux techniques et notions essentielles dont il fait usage en médiation, conciliation ou devant les chambres de règlement amiable québécoises pour restaurer un dialogue entre les parties et les accompagner dans la recherche d'une solution amiable à leur litige.

Les participants seront amenés, par des exercices pratiques de mise en situation, à pousser leurs réflexions sur les difficultés qui peuvent apparaître lors de cette audience (procédurales, déontologiques, ou de respect de leur office) et à s'appropriier les outils et les techniques de l'amiable.

Paris, le 12/02/2024



Nathalie RORET

La directrice de l'Ecole
Nationale de la Magistrature

ENM ANTENNE PARISIENNE :

Direction, formation continue, département international, formations professionnelles spécialisées

Adresse postale : 8, rue Chanoinesse – Entrée : 3 TER, Quai aux fleurs 75004 PARIS

TEL : 01 44 41 88 20 - FAX : 01 44 41 88 21 - WEB : <http://www.enm.justice.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N 72 33 08468 33 auprès du préfet de région Aquitaine

Numéro Siret : 193 322 393 000 11 Numéro APE : 8542Z (enseignement supérieur)